

CONCOURS INTERNE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

ÉTAT DES SERVICES

Ce document est à faire compléter par votre employeur

Nom et Prénom de l'agent :

Affaire suivie par :

☎ n° de tél :

✉ courriel :

L'intéressé sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de clôture des inscriptions du concours (**27 avril 2023**) ? oui non

Toutes les colonnes du tableau doivent être **obligatoirement** renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.
(Joindre les arrêtés correspondants à chaque changement de situation : disponibilité, temps partiel, détachement...)

Période		Employeur	Grades ou emplois	Qualité (1)	Lieu d'exercice (4)	Durée (2)			Durée hebdomadaire de service (3)
Du	Au					An(s)	Mois	Jour(s)	
Total									

(1) : titulaire, stagiaire, contractuel, non titulaire, auxiliaire, vacataire, contrat aidés (si l'employeur est une personne publique),

(2) : Compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement donnant accès à un grade de la fonction publique.

(3) : Préciser si les services ont été effectués à temps complet ou non complet, à temps partiel. Pour les périodes à temps non complet, indiquer le nombre d'heures accomplies par semaine ou à défaut par mois ou par année. Mentionner le cas échéant, les périodes de disponibilité, de congé parental et dans ce cas joindre les arrêtés correspondants.

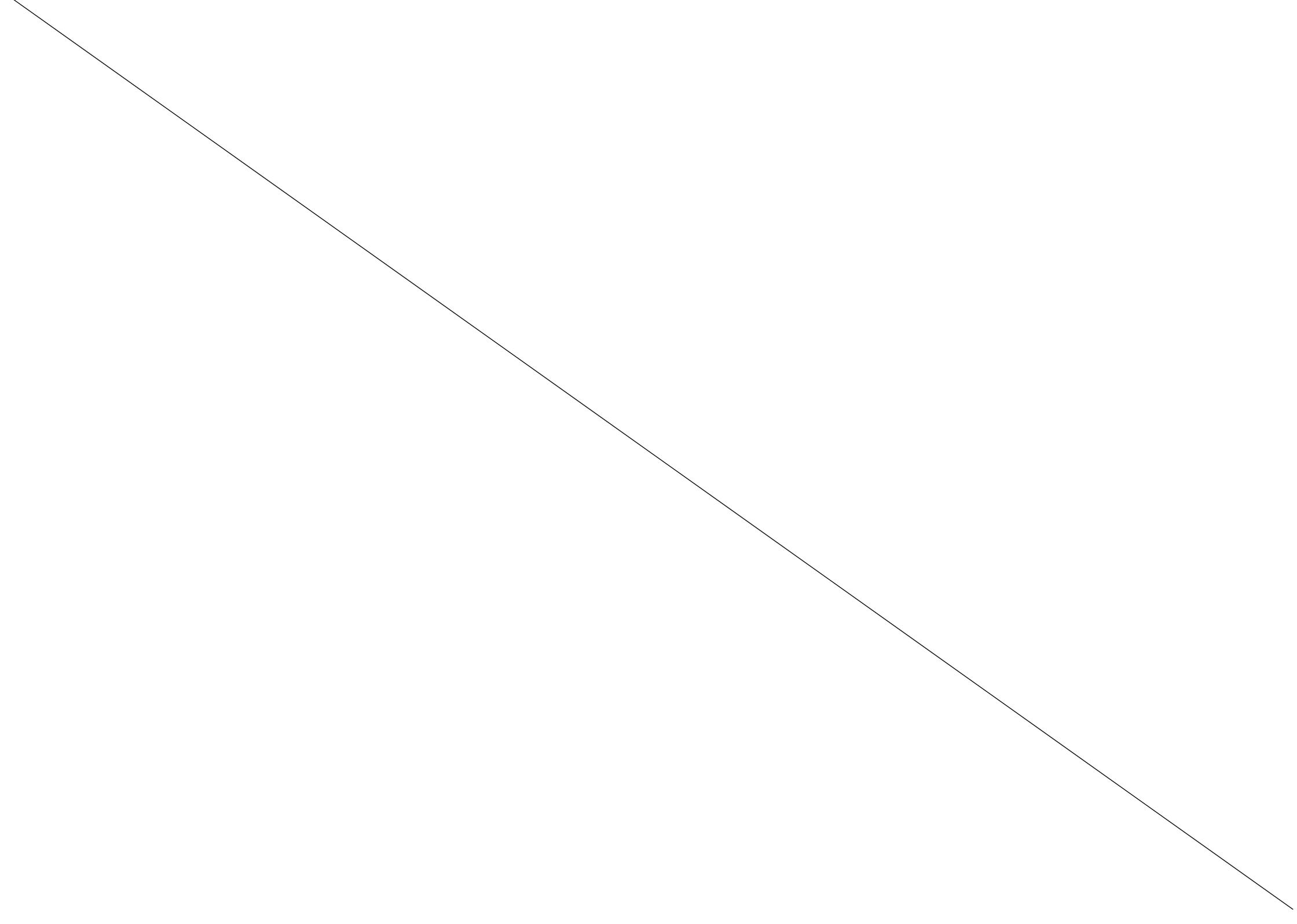
(4) : EM = école maternelle, CL = Centre de loisirs ou accueil de loisirs, CR = Cantine ou restauration scolaire

Fait à : _____ **le :** _____

Le Maire ou le Président :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document

(cachet et signature)



**CONCOURS INTERNE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES
PRINCIPAL DE 2^E CLASSE**

ATTESTATION A FAIRE COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e)

agissant en qualité de (Maire, Président ou DRH) :

atteste que : Mme ou M.....

justifie au **1^{er} janvier 2023** de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel (âge des enfants 3 à 6 ans).

assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants,

participation à la communauté éducative,

surveillance des très jeunes enfants dans les cantines,

accueil de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants, en journée,

assistance aux enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés.

Préciser la structure d'accueil (halte-garderie, crèche, école maternelle, école élémentaire....) :

Fait à :

Le :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.
(Signature et cachet)